



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHARLEVAL

DELIBERATION N°055/2020

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Réunion du Conseil Municipal

du

28 mai 2020

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

L'an DEUX MILLE VINGT

Le trente du mois de juin à 20 H

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Monsieur Pascal CALAIS**.

**Etaient présents :**

Patrick EMO, Christiane HEQUET, Maud DALISSIER, Patrick HEMERY, **adjoints**,  
Agnès MOYA, Béatrice OTÉRO, Denis GILLES, Corinne BAILLIE, Nelly MASSON, Jérôme HEUDIER, Sandrine LARDIN, Cyrille COEFFIER, Christian CAUCHOIS, Valérie PAYEN.

**Absent ayant donné pouvoir :**

Sébastien MARTIN à Maud DALISSIER  
Patrick DORMESNIL à Denis GILLES  
Angélique PILLARD à Agnès MOYA  
Hatman PEBE à Christiane HEQUET

**Absent :**

Cyrille COEFFIER

**Secrétaire de séance :** Maud DALISSIER

**Date de convocation du Conseil :** 26 juin 2020

**Clôture de la régie Photocopies**

Par délibération en date du 16 mai 1983, le Conseil Municipal avait créé une régie photocopies permettant d'encaisser des recettes liées à ce service effectué en mairie. Depuis de très nombreuses années ce service n'est plus utilisé. A la demande de la trésorerie, il convient de clôturer cette régie (dont les régisseurs ne sont plus en fonction).

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles R1617-1 à R1617-18,

**Vu** le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

**Vu** la délibération du 16 mai 1983 relative à la création d'une régie de recettes Photocopies,

**Considérant** la réorganisation des services,

**Considérant** que cette régie n'est plus nécessaire,

**Considérant** l'avis conforme de Madame la Trésorière municipale en date du 26 juin 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SUPPRIME la régie de recettes Photocopies à compter de la date de notification de la présente délibération,
- MET FIN aux fonctions des régisseurs, mandataires et suppléants.

Fait à Charleval, les jour, mois et an susdits.

Suivant les signatures pour extrait conforme

Le Maire,

Pascal CALAIS



**Votes :**

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Transmis en Préfecture le : 02.07.2020

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié le 02.07.2020 est exécutoire.

Conformément au Code de Justice, le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage ou de sa notification.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai de deux mois, d'un recours gracieux ou hiérarchique qui interrompt le cours de ce délai.